

Procès verbal N° 2021-04
Réunion du 12 avril 2021 à 20h30

L'an deux mil vingt et un, le douze avril à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le 6 avril 2021, conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur DEMOLDER Michel, Maire.

PRESENTS : Michel DEMOLDER, Stéphane MÉNARD, Agnès GUILLET, Mourad ZEROUKHI, Evelyne OLLIVIER-LORPHELIN, Frédéric GOURDAIS, Dominique JACQ, Bernadette DENIS, Sylvie BERNARD, Romuald FRISSON, Laëtitia GAUTIER, Nadège LETORT, Antoine SIMONNEAU, Caroline BERTAUD, Anthony BOSSARD, Alexandre MOREL, Nicolas RATY, Yvon LEGOFF, Maryse AUDRAN, Farida AMOURY, Pascal COULON, Dominique CANNESSON, Espérance HABONIMANA.

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE : Muriel BLOUIN a donné procuration à Michel DEMOLDER, Anne JOUET a donné procuration à Bernadette DENIS.

ABSENTS EXCUSÉS : Muriel BLOUIN, Anne JOUET.

ABSENTS : Valérie FORNARI, Didier LE GOFF.

SECRETAIRE : Laëtitia GAUTIER.

Date de la convocation : mardi 6 avril 2021.

ORDRE DU JOUR

- 1- Administration Générale – Rennes Métropole - Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPI)
- 2- Administration Générale – Rennes Métropole - Chauffage Urbain – Exercices 2015 et suivants – Contrôle de la Chambre Régionale des Comptes – Communication de la lettre d'observations définitives
- 3- Finances – demande de subvention DGD DRAC – Médiathèque
- 4- Démocratie participative – Création, composition et fonctionnement du Conseil Participatif
- 5 - Délégations des attributions du Conseil Municipal au Maire (art.L.2122.22 du CGCT)
- 6 - Jurés d'assises – Tirage au sort – Liste préparatoire de la liste annuelle des jurés pour 2022
- 7 - Divers

Election d'un secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2021écide

Rapporteur : M. Michel DEMOLDER, Maire.

Le secrétaire de séance est désigné au début de chaque séance du conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT). La désignation du secrétaire de séance doit figurer sur tout extrait du registre des délibérations. Il est fait procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 15 mars 2021, dont un exemplaire a été adressé à chaque conseiller municipal, est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Ce point de l'ordre du jour fera l'objet d'un vote.

Monsieur le Maire décide de reporter le premier point relatif au Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) au conseil municipal du mois de mai 2021.

2021-27 Administration Générale – Rennes Métropole - Chauffage Urbain – Exercices 2015 et suivants – Contrôle de la Chambre Régionale des Comptes – Communication de la lettre d'observations définitives.

Michel DEMOLDER, Maire, explique le dossier :

Par courrier du 19 mars 2021 Mme la Présidente de la Chambre Régionale des Comptes de Bretagne a communiqué à Monsieur le Maire le rapport d'observations définitives, du contrôle de Rennes Métropole pour sa compétence chauffage urbain durant les exercices 2015 et suivants.

Conformément à l'article L 243-14 du Code des juridictions financières, ce rapport d'observations définitives a fait l'objet d'une communication à l'assemblée métropolitaine le 28 janvier dernier.

Il est maintenant communiqué à l'ensemble des communes membres de Rennes Métropole afin que chaque Maire le soumette à son tour à son conseil municipal.

Michel DEMOLDER, Maire, explique qu'il est demandé aux communes membres de soumettre au débat la gestion du chauffage urbain de Rennes Métropole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **PRENDRE ACTE** de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion du chauffage urbain par Rennes Métropole pour les exercices 2015 et suivants.

2021-28 Finances – demande de subvention DGD DRAC – Médiathèque

Michel DEMOLDER, Maire, explique le dossier :

Par délibération n° 2016-84 du 5 juillet 2016, le conseil municipal a décidé :

- De désigner l'équipe du Cabinet MEDIEVAL-AFDP pour mener à bien la réalisation :
 - D'une mission d'études de faisabilité, de pré-programmation, de programmation et de chiffrage, préalables à la réhabilitation et à l'extension de l'ancien bâtiment administratif de la Mine inscrit à l'ISMH pour un usage de médiathèque, de locaux associatifs et d'espaces d'expositions de mise en valeur du patrimoine,
 - D'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage public.

Par délibération n° 2018-40 du 15 mai 2018, le conseil municipal a décidé :

- De retenir le programme décomposé comme suit :
Réhabilitation et extension de l'ancien bâtiment administratif de la mine de Pont-Péan pour un usage de médiathèque, de locaux associatifs et d'espace d'exposition de mise en valeur du patrimoine

Fourchette estimative des surfaces utiles (hors circulations et espaces extérieurs)	
Médiathèque	Entre 370 et 507 m ²
Espaces associatifs	315 à 395 m ²
Galerie du patrimoine	70 à 100 m ² (hors galerie extérieure couverte)
Locaux techniques	50 à 74 m ²
TOTAL	826 m² utiles

Par délibération n° 2018-97 du 11 décembre 2018, le conseil municipal a décidé :

- De désigner l'équipe de l'Agence TITAN, pour mener à bien la réalisation des études et de la maîtrise d'œuvre du projet de projet de la réhabilitation et de l'extension de l'ancien bâtiment administratif de la Mine inscrit à l'ISMH pour un usage de médiathèque, de locaux associatifs et d'espaces d'expositions de mise en valeur du patrimoine.
- D'accepter le marché d'études et de maîtrise d'œuvre relative à ce projet.

Puis, par délibération n°2020-03 du 21 janvier 2020, le Conseil Municipal a décidé :

- D'accepter l'avenant en plus -value sur les honoraires de la maîtrise d'œuvre d'un montant de 30 000 € HT et un allongement de délai de 1 an sur la tranche ferme.

Par délibération n°2020-33 du 3 mars 2020, le Conseil Municipal a décidé :

- D'accepter l'Avant-Projet Sommaire,

Par délibération n°2020-63 du 6 juillet 2020, le Conseil Municipal a décidé :

- D'accepter l'avenant n°3 concernant le programme scientifique de la scénographie,

Par délibération n°2020-81 du 5 octobre 2020, le Conseil Municipal a décidé :

- D'accepter l'avenant n°4 concernant les réunions supplémentaires réalisées par Titan

Par délibération n°2021-08 du 25 janvier 2021, le conseil municipal a décidé de valider la proposition de l'APD – Avant-Projet Définitif :

Détails coûts des travaux (hors maîtrise d'œuvre) :

Réhabilitation du bâtiment existant (€ HT)	1 793 500 €
Travaux d'extension (€ HT)	1 479 500 €
Travaux commun à l'extension et l'existant (€ HT)	125 000 €
Global (€ HT)	3 398 000 €

Détails des surfaces :

Pôles	Local	Surfaces Utiles en m²		
		Programme		PROJET
		estimation basse	estimation haute	
Médiathèque	espace d'accueil, de services et de convivialité MUTUALISES AVEC AUTRES USAGERS	112	165	194,94
	espace de prêt et de consultation des collections	212	275	321,54
	services intérieurs	46	67	47,89
	total médiathèque	370	507	564,37
Espaces associatifs		315	395	205,25
Espace patrimonial		70	100	119,87
Locaux techniques		50	74	44,05
TOTAL SU		805	1076	933,54
surfaces de dégagement		-	-	62,36
TOTAL SHAB		-	-	995,9

La commune poursuit en parallèle sa recherche de financements.

Aussi, dans le cadre de ce projet et plus spécifiquement de la construction et des équipements de la Médiathèque, la commune sollicite la Direction Régionale des Affaires Culturelles au titre de la « Dotation Générale de décentralisation – Concours particulier pour les bibliothèques municipales intercommunales et départementales ».

La commune constitue 2 dossiers de demandes :

- au titre de la « construction, rénovation, extension et mise en accessibilité »
- au titre des équipements en mobiliers de la future médiathèque.

A ce titre, le plan de financement de l'opération est actualisé, et conforme à la phase APD :

Réhabilitation et extension de l'ancien bâtiment administratif de la mine de Pont-Péan pour un usage de médiathèque, de locaux associatifs et d'espace d'exposition de mise en valeur du patrimoine

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'OPERATION - maj 06/04/2021 - Dossiers de demandes de subventions DRAC DGD MEDIATHEQUE			
DEPENSES € H.T.		RECETTES € H.T.	
Etudes de programmation – faisabilité et pré-programme et assistance à maîtrise d'ouvrage	101 650 €	ETAT - DSIL – Dotation de Soutien à l'investissement Local (notifiée) ETAT - DSIL au titre du Plan de relance – Dotation de Soutien à l'investissement Local exceptionnelle (notifiée)	150 000 € 250 000 €
Maîtrise d'œuvre architecturale, AMO pour la réhabilitation du bâtiment administratif existant sur 3 niveaux	226 382 €	Conseil départemental – Rennes Métropole - Contrat de territoire (notifié)	734 000 €

Maîtrise d'œuvre architecturale, AMO pour l'extension sur 1 niveau	190 893 €	Rennes Métropole Fonds de concours (notifié)	280 000 €
Avenant n°2 - délib 2020-03 du 20/01/2020 (étude d'impact esquisse à l'échelle du site du carreau de la Mine)	30 000 €	ADEME/Région : subvention bâtiments très performants (notification en cours)	100 000 €
Avenant n°3 - délib 2020-63 du 06/07/2020 (scénographie)	8 500 €	DRAC - DGD Travaux Médiathèque (taux de 35% * 1 948 723 €)	682 053 €
Avenant n°4 - délib 2020-81 du 05/10/2020 (réunions suppl MOE)	9 070 €	DRAC - DGD Mobiliers Médiathèque (taux de 35% * 151 650 €)	53 078 €
Travaux de réhabilitation du bâtiment administratif existant sur 3 niveaux (dont mobilier et scénographie)	1 793 500 €	DRAC – Subvention restauration des bâtiments historiques (max. 80%) estimation	948 800 €
		ALEC - CEE (estimation)	30 000 €
Travaux d'extension du bâtiment administratif (dont mobilier et scénographie)	1 479 500 €		
Travaux communs	125 000 €	Part de la Commune – auto-financement (20%)	806 827 €
Cabinets SPS - contrôle technique	13 905 €		
Etudes complémentaires : sondages, diag plomb etc	22 378 €		
1% artistique	33 980 €		
TOTAL HT	4 034 758 €		4 034 758 €

Michel DEMOLDER explique que la DRAC peut subventionner des médiathèques à hauteur de 35% pour les travaux et le mobilier. Les subventions sont à demander avant le 30 avril 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 24 voix POUR et une abstention (Dominique CANNESON), décide de :

- **ARRETER** les modalités de financement ci-dessus présentés,
- **APPROUVER** les demandes de financement auprès de la DRAC au titre de la DGD – Construction et de la DGD - Mobiliers de médiathèque
- **SIGNER** tout document se rapportant à ces dossiers de subventions.

2021-29 Démocratie Participative - Création, composition et fonctionnement du Conseil Participatif

Evelyne OLLIVIER LORPHELIN, adjointe à la démocratie participative, explique le dossier :
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2143-2

Pour faciliter la participation des habitants à la vie locale, l'article L 2143-2 du Code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité de créer des comités consultatifs qui peuvent être chargés de l'examen de tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Leur création est décidée par le Conseil municipal, sur proposition du Maire.

Ces comités sont nécessairement présidés par un membre du Conseil municipal, désigné par le Maire. Ils peuvent comprendre des personnes n'appartenant pas au Conseil municipal notamment les représentants des associations locales. Leur composition est également fixée par le Conseil municipal, sur proposition du Maire, ainsi que leur durée qui ne peut excéder celle du mandat en cours.

Ils peuvent être consultés par le Maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité.

Ils peuvent par ailleurs transmettre au Maire toute proposition concernant un problème d'intérêt communal pour lesquels ils ont été institués.

Monsieur le Maire estime qu'il y aurait un intérêt à créer un comité consultatif dénommé : « Conseil Participatif ».

Ce « conseil participatif » visera la fertilisation des points de vue et à la construction de compromis dynamiques. Ces objectifs seront :

- Améliorer les pratiques démocratiques en privilégiant « le cheminer ensemble » vers une démocratie de terrain
- Renforcer le mieux vivre ensemble
- Prendre en compte l'expertise d'usage des habitants.
- Refonder un esprit de solidarité et de responsabilité
- Favoriser la gestion environnementale liée à la biodiversité et au changement climatique.
- plus globalement : Informer, Écouter, Dialoguer, Participer, s'impliquer.

Il est proposé que le Conseil participatif soit composé de 3 collèges de 8 membres chacun soit 24 membres pour la durée du mandat municipal.

1^{er} collège 8 personnes tirées au sort sur les listes électorales, issues à égalité des 4 bureaux de vote pont-péanais, dans le respect de la parité et pour une période de deux ans au moins selon un principe de renouvellement (en annexe) pour laisser place à un plus grand nombre de citoyens.

Ce recouvrement a pour objectif de favoriser le dialogue et le passage de compétence au sein des citoyens. 40 suppléants seront également tirés au sort pour venir remplacer les personnes qui ne souhaiteraient pas s'investir dans cette démarche. Le remplacement se fera selon l'ordre de tirage au sort.

2^{ème} collège 8 candidats volontaires ayant répondu à un appel à candidature, pour une période de 2 ans au moins selon le principe de renouvellement (en annexe). La candidature de deux jeunes entre 16 et 17 ans sera favorisée afin d'assurer leur représentativité au sein du Conseil participatif. Un tirage au sort peut venir départager les volontaires en cas de candidatures excédentaires. Ils peuvent être simplement des citoyens ou des représentants du monde associatif, social, économique, experts.

3^{ème} collège membres de la Municipalité, soit 6 élus référents/animateurs issus de la commission démocratie participative, présents en tant que référents facilitateurs, avec en sus un membre élu de la minorité et un membre élu de la majorité, « experts » selon le sujet ou la délégation abordée ou un expert de son choix.

Il est proposé que le conseil participatif est pour mission de prendre en charge une phase de réflexion, de débat, de concertation et de co-production qui prépare à la phase de décision, portée par le Conseil municipal.

Pour cela, une charte de la participation démocratique qui précisera les engagements de chacun et qui invitera à une éthique de la discussion sera élaborée en priorité par le Conseil participatif. Le périmètre démocratique définira finalités, valeurs et objectifs.

Egalement, le conseil participatif pourra :

- Donner son avis sur les sujets soumis au débat du conseil municipal dans le cadre du droit d'initiative et sur les projets du budget participatif citoyen.
- Lancer avec la commission démocratie/communication des conventions consultatives citoyennes thématiques ou projets.

Enfin, il est proposé que le Conseil participatif se réunisse environ une dizaine de fois dans l'année au minimum. La mise en agenda d'un projet fera l'objet d'une campagne d'information des Pont-Péannais (plateforme interactive de collaboration spécialisée dite Civic Tech « jeparticipe-pont-pean.fr », FB...).

Les outils municipaux peuvent être également sollicités. Un forum-débat thématique lance le parcours collaboratif. Il est suivi d'ateliers d'échanges pour faire émerger des idées, et de partage dont le fruit de la démarche et de la réflexion sera remis aux élus et publié sur la plateforme « jeparticipe-pont-pean.fr ». Tout débat constructif nécessite un même niveau d'appropriation du sujet de débat par l'ensemble des membres et de partager le même sens des mots. C'est pourquoi le parcours citoyen débute systématiquement par un cycle de présentation des projets (présentations par les élus, conférences d'experts, visites...), voire d'une formation.

Dominique CANNESSON : Concernant le tirage au sort, les personnes tirées au sort peuvent-elles refuser ?

Michel DEMOLDER : Nous allons tirer au sort des citoyens pour faire venir des gens qui ne viendront pas volontairement. Il faut en général 6 personnes tirées au sort pour une acceptation.

Dominique CANNESSON : Sur le 2^{ème} collège, il y a un tirage au sort le 10 mai pour les volontaires. Où se fera ce tirage au sort ?

Evelyne OLIVIER LORPHELIN : Ce tirage se passera en séance lors du conseil municipal du mois de mai.

Dominique CANNESSON : Nous avons donc voté 10 000€ pour le comité participatif ?

Evelyne OLLIVIER LORPHELIN : Le Conseil Participatif donne un avis sur le budget participatif mais ce sont les citoyens qui voteront sur la civitech. En septembre, les citoyens vont présenter leurs projets, ils viendront les défendre.

Mourad ZEROUKHI : Le conseil participatif ne dispose pas de budget en fonctionnement. Le budget participatif porte sur la section d'investissement.

Pascal COULON : C'est un peu confus. Qu'en est-il de ce qui existe déjà ? Le Conseil des Sages par exemple ?

Evelyne OLLIVIER LORPHELIN : Il n'existe plus, Certains membres souhaitaient davantage travailler en intergénérationnel.

Pascal COULON : Il faut leur donner des conseils précis.

Evelyne OLLIVIER LORPHELIN : C'est pour cela qu'il y a un collège d'élus.

Michel DEMOLDER : Depuis le début du mandat, le conseil des Sages n'a pas pu se réunir à cause de la Covid.

Pascal COULON : Je ne fais pas le lien entre le budget participatif et le Conseil Participatif ?

Evelyne OLLIVIER LORPHEIN : C'est pour cela qu'il va y avoir une communication. A l'espace Beausoleil, le 26 juin sera organisée la journée de la citoyenneté qui présentera notamment le budget participatif.

Pascal COULON : Quels sont les critères qui vont être mis en place ? C'est une très bonne idée de mettre en place un budget participatif mais je trouve que l'on se précipite pour l'année 2021. Il n'y a encore rien d'écrit.

Michel DEMOLDER : Un budget a été voté en 2021. Le temps que tout se mette en place, les projets ne sont réalisés la plupart du temps que l'année suivante. Ce n'est pas grave, ces projets passent dans les restes à réaliser.

Evelyne OLLIVIER LORPHEIN : A part à Rennes, toutes les communes sont dans cette réflexion. Il faut le lancer cette année car c'est un message, un signal donné aux gens que le citoyen est pris en compte.

Avec 10 000€ pour Pont-Péan nous n'avons pas pris un risque énorme. Ce sont les citoyens qui vont voter pour les projets, c'est eux qui vont les sélectionner. Ce que l'on présente ce soir est un long travail de réflexion. Ce conseil participatif va travailler sur sa charte, émettre un avis. Cela marche dans d'autres communes alors pourquoi pas chez nous ?

Pascal COULON : Le calendrier me paraît optimiste par rapport à l'état d'avancement. Par contre, le 26 juin c'est aussi la Fête de la Mine ?

Evelyne OLLIVIER LORPHEIN : Oui cela se passe le même jour, c'est en coordination avec le Comité des Fêtes.

Dominique CANNESSON : Nous allons donc tirer au sort des pont-péannais ce soir, mais sont-ils au courant ? La démarche ne me paraît pas correct. Y'a-t-il urgence à faire ce tirage au sort ? Nous pourrions attendre un mois., en laissant le temps aux gens de s'en imprégner, de communiquer.

Mourad ZEROUKHI : Ce budget participatif est une promesse de campagne, identifié. Il y a un besoin. Les citoyens veulent participer. Nous devons être indulgent et essayer.

Caroline BERTAUD : Nous pourrions décaler le tirage au sort d'un mois ?

Pascal COULON : Il y a un mélange entre le Conseil Participatif et le Budget Participatif. Ce soir nous parlons du Conseil Participatif, il ne faut pas mélanger les deux.

Evelyne OLLIVIER LORPHEIN : Ce soir nous parlons du Conseil Participatif, c'est ce qui est inscrit dans la note de synthèse.

Dominique CANNESSON : Nous demandons une suspension de séance.

Michel DEMOLDER : La suspension de séance est accordée.

Suspension de séance à 21h57.

Reprise de séance à 22h00.

Michel DEMOLDER : Je propose de voter dans un premier temps pour savoir si on décale d'un mois le tirage au sort puis ensuite nous voterons la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide de:

- **AFFIRMER** la volonté municipale de recherche d'un horizon écologique, social, démocratique à co-construire
- **CREER** un conseil consultatif nommé « conseil participatif » composé de 3 collèges pour la durée du mandat
- **APPROUVER** sa composition, ses missions, son fonctionnement et la démarche engagée

Le Conseil Municipal à 24 voix POUR et une abstention (Antoine SIMMONNEAU) décide de :

- **REPORTER** le tirage au sort au conseil municipal du mois de mai.

Délégations des attributions du conseil municipal au maire (art. L.2122.22 du C.G.C.T.)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-37 du 25 mai 2020 portant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire ;

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation :

11/03/2021	Mairie	Matériel électoral (isoloirs)	FABREGUE 1 BD Marcel Roux 87500 Saint Yrieix la Perche	4 039,03 €
11/03/2021	Services Techniques	Engrais terrain honneur	COOPERATIVE EUREDEN 34 Rue Ferdinand 29300 MELLAC	1 351,80 €
11/03/2021	Services Techniques	Engrais terrain entrainement	COOPERATIVE EUREDEN 34 Rue Ferdinand 29300 MELLAC	494,40 €
11/03/2021	Services Techniques	Réparation véhicule PEUGEOT BOXER	Garage ILACAR ZA de l'Hermitière rue des Bignons 35230 ORGERES	1 204,33 €
15/03/2021	Services Techniques	Fournitures travaux en régie - salle des sports	CEDEO RENNES 159 Route de Lorient 35920 RENNES	1 286,22 €
15/03/2021	Services Techniques	Fournitures travaux en régie - salle des sports - école et restaurant scolaire	SONEPAR OUEST 17 Rue des Landelles sud est 35510 CESSON SEVIGNE	2 289,54 €
16/03/2021	Services Techniques	Elingues à single	GRUEL Loïc Le Pont de la Seiche 35131 CHARTRES DE BRETAGNE	250,00 €
16/03/2021	Services Techniques	Kit anti pince doigts 180° doigts	WURTH ZI Ouest Rue Georges Besse 67158 Ertsein Cedex	942,00 €
19/03/2021	Administratif	Adhésion Fondation du patrimoine 2021	Fondation du patrimoine 7 bd Solférino 35007 RENNES Cedex	230,00 €
19/03/2021	Services Techniques	Réparation tracteur deutz	GRUEL Loïc Le Pont de la Seiche 35131 CHARTRES DE BRETAGNE	5 471,17 €
19/03/2021	Services Techniques	Réparation tondeuses	MARION MOTOCULTURE 7 RUE EMMANUEL PHILIPOT 35230 ST ERBLON	697,50 €
19/03/2021	Services Techniques	Réparation chaudière logement d'urgence	ENGIE 1 PLACE SAMUEL DE CHAMPLAIN	1 195,86 €

			92400 Courbevoie	
23/03/2021	Administratif	Contrat affranchissement	LA POSTE Rue de Pré Botté 35032 RENNES	
24/03/2021	Services Techniques	4 pots type Extravase couleur	SIGNAUX GIROD 2 Rue de La perriere 35590 Saint Gilles	1 172,88 €
25/03/2021	Ecole Maternelle	1 vidéoprojecteur interactif	ABI France Parc d'activités de la Teillais 24 rue Jean Marie David BP 54223 35742 PACE CEDEX	1 911,38 €
25/03/2021	Restaurant scolaire	Achat de matériels pour le restaurant scolaire (chariots et casiers à couverts)	COMPTOIR DE BRETAGNE Rue Jean-Marie David BP 94102 35741 PACE	1 422,91 €
25/03/2021	Ecole Maternelle	4 Tailles-crayons électriques	SADEL	189,55 €
25/03/2021	Ecole Maternelle	1 Massicot école maternelle	LYRECO Rue Alphonse Terroir 59770 MARLY	253,36 €
25/03/2021	Ecole Maternelle	Meubles à case E8 et E9	SADEL	579,00 €
06/04/2021	Services Techniques	Entretien espaces verts 2021 : Lotissement Bel Air - La Renardière Coubertin - Bobet - Tabarly Allée des Cèdres et Provence	CAT Z.I LE SABIN 35470 BAIN DE BRETAGNE	8 778,82 €
06/04/2021	Services Techniques	Outils bâtiments	WURTH ZI Ouest Rue Georges Besse 67158 Ertsein Cedex	1 099,49 €
06/04/2021	Services Techniques	Modification de prises et attaches pour décors de Noël	WURTH ZI Ouest Rue Georges Besse 67158 Ertsein Cedex	990,00 €

06/04/2021	Services Techniques	Modification de prises et attaches pour décors de Noël	SONEPAR OUEST 17 Rue des Landelles sud est 35510 CESSON SEVIGNE	1067.88 €
06/04/2021	administratif	Progiciel e paye - évolution règlementaire - Transmission des données sociales au 01/01/2022 - DSN	BERGER LEVRAULT 892 rue Yves Kermen 92100 BOULOGNE BILLANCOURT	1632.00 €
06/04/2021	Ecole maternelle	Remplacement de la table induction	REXEL 222 ROUTE DE LORIENT 35000 Rennes	284,20 €
06/04/2021	Administratif	Logiciel Prospective Financière - licence 2021	Finances Active 46 RUE NOTRE DAME DES VICTOIRES 75002 Paris	3 202,87 €
06/04/2021	Administratif	Logiciel gestion de la dette - licence 2021	ADELYCE 265 RUE DE LA DECOUVERTE Les Jardins de la Découverte 31670 Labège	1 491.78

Jurés d'assises – Tirage au sort – Liste préparatoire de la liste annuelle des jurés pour 2022

Comme chaque année, par application des articles 260 et 261 du Code de la Procédure Pénale et sur instructions de Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine, le Procureur Général de la Cour d'Appel demande aux Communes de procéder au tirage au sort sur les listes électorales de la commune des personnes destinées à figurer sur la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés.

Le nombre de personnes à tirer au sort à Pont-Péan est fixé à 12.

Il ne doit pas être retenu les personnes tirées au sort qui n'auront pas atteint 23 ans le 31 décembre 2021, c'est-à-dire nées après le 31 décembre 1998.

Ont été tirés au sort :

Civilité	NOM	NOM D'EPOUSE	PRENOM
Monsieur	MALEK		Walid
Monsieur	TROCHU		Thierry
Madame	HUE		Maryvonne
Madame	DUVAL		Stéphanie
Monsieur	RICHARD		Eugène
Madame	EGGER		Mathilde
Madame	HENRY		Blanche

Madame	THEBAUD		Mélanie
Monsieur	DUTEIL		Reynald
Madame	BREHE	DUTEIL	Sandrine
Monsieur	RENOUL		Matthieu
Monsieur	VAUCOULEUR		Thibaud

Divers :

- Michel DEMOLDER : Avec ce 3^{ème} confinement, nous avons dû nous adapter à l'école. La formation s'est tenue en distancielle sur la première semaine avec un accueil des personnes dits prioritaires (une vingtaine environ). Puis 7 enfants pour la première semaine de vacances.
- Michel DEMOLDER : Avec les Maires du secteur Sud, nous nous sommes rencontrés. A Pont-Péan, nous avons un agent qui travaille deux jours par semaine au centre de vaccination de Bruz. A partir de la semaine prochaine, ce sera 2 000 vaccinations par jour qui seront faites. Un stade a aussi été mobilisé en vaccinodrome à Villejean. Pour beaucoup, ce sont les communes qui mettent à disposition leurs agents. Nous devons peut-être recruter des jeunes pour le bon fonctionnement de ces centres.
- Monsieur le Maire remercie la mobilisation des agents.
- Pascal COULON : Qu'en est-il du courrier de Galène et du mail envoyé aux élus concernant le moratoire sur la 5G ?
- Michel DEMOLDER : Le courrier de Galène a été envoyé à l'ensemble des conseillers. Mais il ne correspond pas au projet communal. Il y a des choses qui ne sont pas cohérentes. Je ferais une réponse à ce courrier. Concernant le mail du moratoire de la 5G, il a été envoyé sans mon accord à tous les élus. Je ne l'ai pas mis à l'ordre du jour mais nous devons en débattre.

Pont-Péan, le 6 avril 2021

Le Maire,
Michel DEMOLDER